



## SEJOUR DE NEIGE - 6<sup>ème</sup> Année scolaire 2017/2018

### LETTRE D'INFORMATIONS N° 4

1. Le versement du 4<sup>ème</sup> et dernier acompte est à faire pour le mardi 20 février 2018 au plus tard, le montant est de 100 €. Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Wernert.
2. **Une réunion d'information aura lieu le mardi 20 février 2018 à 18h au restaurant scolaire.**
3. Votre enfant doit avoir une carte d'identité (à demander à la mairie de votre lieu de résidence – ATTENTION au délai) pour le passage de la frontière en Suisse. Chaque professeur principal de 6<sup>ème</sup> gère la vérification de la CI mais nous ramasserons la carte d'identité la semaine du départ, c'est-à-dire dans la semaine du lundi 12 mars 2018.
4. NOUVEAU : à compter du 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire est à compléter, (feuille jointe). Le signataire du document doit nous remettre également une photocopie de sa carte d'identité ou passeport en cours de validité.
5. Une chaîne téléphonique sera mise en place pour le retour et dès notre passage à Colmar, nous appellerons les premiers parents de la chaîne, charge à eux de prévenir les suivants de la liste etc ... Merci de nous donner un numéro de téléphone où vous serez joignable le vendredi 23 mars 2018 en soirée.
6. Nous vous transmettons également le code de conduite pour le séjour à signer (feuille jointe).
7. Autorisation de transport en ambulance à signer et à nous retourner (feuille jointe).

Merci